

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 31 janvier 2022 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	Exc
Jean Théry	P

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

Objet de la réunion

Conseillers numériques

Espace France Services

Point groupes scolaires

Divers

1. Conseillers numériques

2 conseillers ont été recrutés :

- Sylvain Mercier, 24 ans, de Gendrey : il sera affecté aux médiathèques ;
- Jean-Luc Vicaire, 58 ans, de La Vieille Loye : il sera affecté aux permanences dans les communes et à terme à l'espace France Services.

L'objectif est d'organiser des ateliers d'initiation (groupes de 6 à 8 personnes) et en parallèle de proposer un accompagnement individuel.

Par rapport à France Services, l'intervention sera complémentaire.

Il est proposé d'associer largement les communes à l'organisation des permanences et à la communication au sein des communes. Les conseillers numériques viendront avec leur matériel. Il faut que les tâches soient bien définies en amont afin que le message soit très clair en direction des habitants.

Il est proposé de renvoyer aux communes la décision :

- D'accepter ou non la présence d'un conseiller sur leur territoire ;
- Définir le lieux d'intervention ;
- Il sera également possible de faire du domicile dans certaines situations qui restent à préciser.

Il y aura 3 modalités d'intervention :

- Domicile ;
- RDV individuels en mairies ;
- Ateliers dans les médiathèques et à l'espace France Services.

Il est proposé de faire intervenir le conseiller dans les communes et d'inviter les personnes âgées à le rencontrer pour présenter ses missions.

Il faut nécessairement un investissement communal notamment dans la communication. Il faut identifier la communauté de communes et la commune.

Il faut un calendrier partagé avec des permanences communales avec possibilités de prises de RDV individuels a la mairie ou à domicile. Il y aura également des ateliers collectifs avec des dates.

Il sera proposé de faire le tour des conseillers municipaux pour que chaque commune valide en conseil municipal la permanence. L'échelon intercommunal est intéressant pour mutualiser, mais il faut travailler au plus près des communes. Les durées de RDV doivent être limitées.

Une proposition sera faite en ce sens en conférence des maires. Les conseillers seront invités à se présenter en conseil communautaire.

Le conseiller n'est pas non plus un agent de maintenance. En intervenant avec son propre matériel le conseiller évitera tout risque de malentendu avec les personnes qui pourraient le faire intervenir sur leur matériel et lui demander des interventions hors champs de compétences.

2. Espace France Services

Le sujet de la reprise de l'espace France services par la CCVA au 1^{er} janvier 2023 a été abordé avec le président d'AGATE.

L'engagement a été pris avec la mairie de Ounans de maintenir l'EFS sur la commune. Il est aujourd'hui bien identifié sur cette commune. Il existe une possibilité dans l'ancienne cure où l'EFS pourrait être installé à terme.

Il y a un travail à faire pour dynamiser l'EFS notamment sur les questions d'emploi, d'accueil des demandeurs d'emplois, de mobilisation du secteur économique,...

La communauté de communes est aussi porteuse de service public. Mutualiser ce service avec des logiques de permanences dans les communes semble important. Il faut identifier un lieu où l'on vient chercher « du service public ».

Pour les locaux temporaires, AGATE est prête à nous louer les locaux. Il faut envisager un hébergement qui ne soit pas trop long dans la durée. S'il y a une volonté d'avancer de notre côté dans l'aménagement du bâtiment de la cure, la commune sera probablement intéressée pour nous accompagner dans nos démarches.

Il est nécessaire de parvenir à stabiliser les choses au sein de l'EFS.

3. Etat d'avancement des groupes scolaires

Le temps de discussions et de négociations sur les groupes scolaires est lié à l'évolution de la carte scolaire. Cela met une pression à un moment sur les élus qui peut être assez malsaine.

Dans la manière de travailler les choses aujourd'hui, les conditions politiques pour signer la convention de ruralité tendent les relations, ce qui rend la tâche plus ardue.

Il est nécessaire et important de prendre de la hauteur sur ces dossiers, et si un projet n'est pas mûr il ne faut pas l'engager.

Sur Mont sous Vaudrey

Une réunion a eu lieu le 9 janvier avec les maires. Les municipalités concernées doivent se positionner avant le 15 mars en transmettant les délibérations concordantes à Mont sous Vaudrey et à la communauté de communes.

Il sera nécessaire d'associer les parents d'élèves. Il est très important que le groupe des maires fonctionne et communique.

Sur Mouchard

La configuration est différente dans la mesure où il y a des fermetures de classes sur Cramans et Mouchard à la rentrée 2022.

Les élus concernés ont visité le bâtiment Alixant. A ce jour chacun semble rester sur ses positions et le projet est en standby.

Il est prévu de procéder à un vote pour l'implantation du groupe, et il faudra ensuite que le projet repasse devant chaque conseil municipal.

Il faut veiller à ne pas oublier la suite. Il s'agit d'un projet commun, avec un groupe d'élus qui se font confiance et qui doivent porter un projet commun dans lequel ils croient. Il faut veiller à ne pas passer en force sur un tel projet. Il vaut mieux ne rien faire plutôt que de s'engager dans un projet sur lequel on n'est pas convaincu.

Une nouvelle rencontre est souhaitable soit pour avancer, soit pour clôturer le débat et renvoyer le projet à plus tard.

4. Divers

Demande de financement au titre du VTA

Un poste de Volontaire Territorial en Administration (VTA) financé dans le cadre du plan de relance a été ouvert. La personne recrutée aura pour mission d'assurer la reprise de l'espace France Services, et de développer de l'ingénierie financière et de projet.

La charge du poste de VTA est estimée à 60 000€ pour 18 mois, salaire chargé de mission et charges de fonctionnement comprises. Il convient de solliciter officiellement la subvention de 15 000€ dédiée au VTA.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaire	50 000 €	Subvention VTA	15 000 €
Charges de fonctionnement	10 000€	Autofinancement	45 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

A l'unanimité le bureau valide la demande de financement au titre du poste VTA.

Renouvellement de la carte achat

Le bureau valide le renouvellement de la carte achat auprès de la caisse d'épargne.

Inscription de sentiers au PDIPR

Le Val d'Amour compte 198 km de sentiers inscrits au PDIPR entre 2006 et 2012.

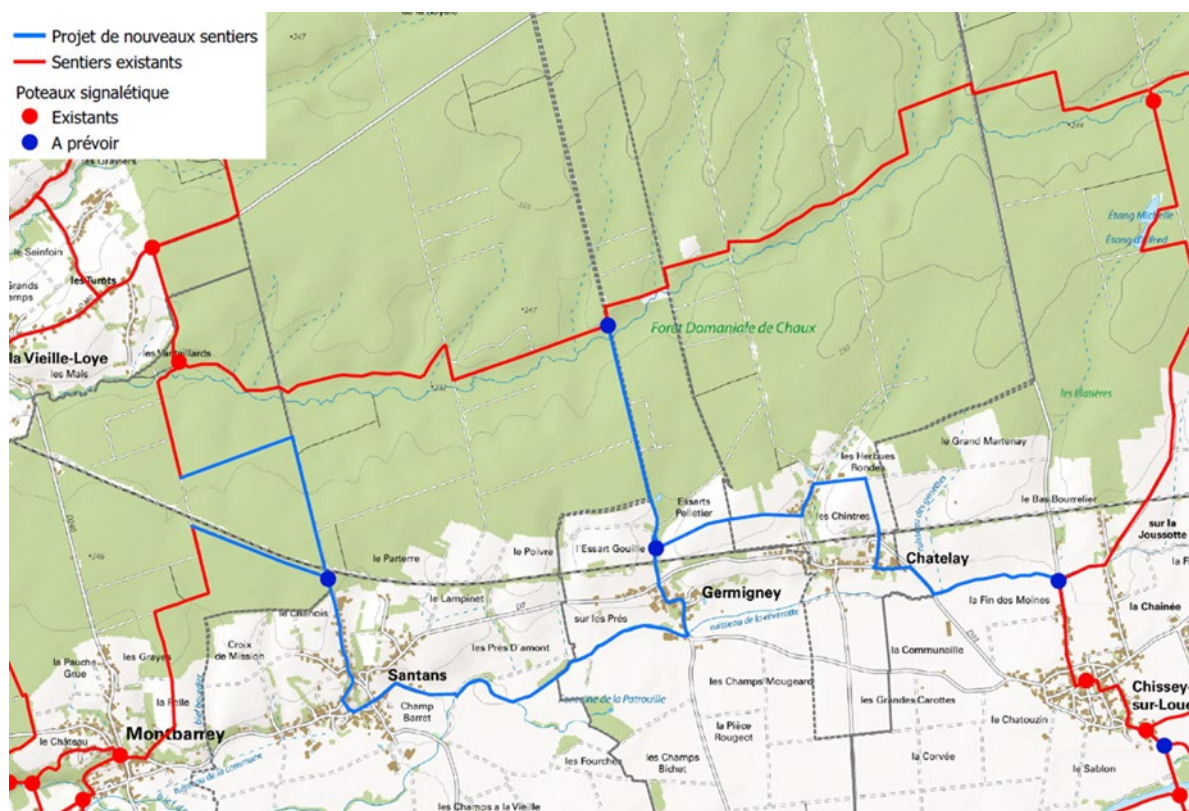
Pour la mise en œuvre de cette politique, un plan triennal pour la mise en valeur des sentiers du PDIPR est signé avec le Département du Jura. Parmi les objectifs du plan 2021-2023 figurent l'intégration de nouveaux sentiers afin de :

- Comblent un déficit sur certaines communes ;
- Créer des liens avec les territoires voisins.

En 2021, 3 communes du Val d'Amour (Chatelay, Germigney et Santans) ont souhaité développer de nouveaux sentiers sur leurs villages. Ce secteur étant faiblement pourvu un travail a été réalisé avec les représentants des communes et l'ONF (propriétaire des parcelles en forêt de chaux) afin de définir un itinéraire cohérent avec le réseau de sentiers existants.

D'autre part, en décembre 2021, l'ONF a procédé à la destruction d'un pont en forêt de chaux emprunté par un chemin du PDIPR. Une déviation a été validée avec leurs services sur la commune de Montbarrey.

La carte présentée ci-après reprend les nouveaux sentiers et le détail des parcelles concernées est présenté dans le tableau.



Commune	Tronçon	Longueur	Statut	Propriété	Convention	Sections	Parcelles
SANTANS	15-39502	766,26	Chemin d'exploitation	Domaine privé AF	Nécessaire	ZB	117 et 147
SANTANS	17-39502	668,72	Chemin rural	Domaine privé de la Commune	Nécessaire	A	17 et 18
SANTANS	16-39502	430,68	Chemin privé	Domaine privé de l'Etat (ONF)	Nécessaire	A	15 et 16
SANTANS	9-39502	652,22	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		
SANTANS	13-39502	557,49	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		
SANTANS	14-39502	18,46	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		
SANTANS	11-39502	103,89	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		
SANTANS	10-39502	158,73	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		

SANTANS	12-39502	144,45	Route départementale	Domaine public du Département	Sans objet		
MONTBARREY	53-39350	904,73	Chemin d'exploitation	Domaine privé de l'Etat (ONF)	Nécessaire		
MONTBARREY	54-39350	903,38	Chemin privé	Domaine privé de l'Etat (ONF)	Nécessaire	AB	14
MONTBARREY	52-39350	743,18	Chemin privé	Domaine privé de l'Etat (ONF)	Nécessaire	AB	9
GERMIGNEY	8-39249	416,59	Chemin d'exploitation	Domaine privé AF	Nécessaire	ZC	3
GERMIGNEY	7-39249	518,65	Chemin rural	Domaine privé de la Commune	Nécessaire	ZC	8
GERMIGNEY	4-39249	550,04	Chemin rural	Domaine privé de la Commune	Nécessaire	ZB	19
GERMIGNEY	5-39249	308,22	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		
GERMIGNEY	3-39249	259,37	Chemin rural	Domaine public de la Commune	Sans objet		
GERMIGNEY	6-39249	445,94	Route départementale	Domaine public du Département	Sans objet		
CHISSEY-SUR-LOUE	46-39149	831,38	Chemin d'exploitation	Domaine privé AF	Nécessaire	ZA	109
CHATELAY	11-39117	345,89	Chemin d'exploitation	Domaine privé AF	Nécessaire	ZA	27 et 18
CHATELAY	13-39117	227,67	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		
CHATELAY	9-39117	464,46	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		
CHATELAY	12-39117	226,09	Voie communale	Domaine public de la Commune	Nécessaire		
CHATELAY	10-39117	539,63	Voie communale	Domaine public de la Commune	Sans objet		
CHATELAY	14-39117	225,20	Route départementale	Domaine public du Département	Sans objet		

Pour l'inscription de ces sentiers des conventions doivent être signées avec les propriétaires des parcelles.

Le bureau autorise le Président à signer les conventions autorisant l'inscription de ces sentiers au PDIPR.

La passerelle qui a été démontée sans aucune concertation a été construite par la SNCF et cédée à l'ONF. La modification de passage est proposée en passant par Santans.

Divers

Il y a une grosse problématique de fournisseur en téléphonie et internet sur Cramans. Le département a été interpellé et a indiqué que la gestion allait être reprise par l'attributaire de la DSP. Malheureusement nous n'avons pas d'information complémentaire.

Ce jour, le Président a signé le CRTE du Val d'Amour en préfecture. Cette manifestation s'est très bien passée.

Un rendez-vous a eu lieu lundi dernier en sous-préfecture avec le Sous-préfet et la DDT pour traiter des questions d'urbanisme.

Il est demandé de transmettre les fréquentations des ALSH aux communes.

Il a été suggéré à la Poste que toutes les Agences Postales puissent être point relais (Chronopost, DPD...) afin de rendre service aux habitants et de développer l'activité et faire connaître les agences postales.

Pour la future DSP Eau potable et assainissement, les élus vont recevoir une invitation pour une formation organisée par l'AMJ qui aura lieu le 25 mars. Il faut au moins 12 inscrits sur cette formation.

La séance est levée à 20H00.

Le Président

Etienne Rougeaux